



BULLETIN D'INFORMATION POLICIÈRE



Centre de services – MRC Dunham

11 août au 17 août 2021



Sécurité routière

Du 9 au 17 août, les policiers ont procédé à des opérations de surveillance des limites de vitesse sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi. Les municipalités de Lac-Brome, Cowansville, Farnham et Sutton ont été ciblées pour des opérations en matière de sécurité routière.

Le 9 août, une de ces opérations a eu lieu sur le chemin Scénic, à Sutton. Une conductrice a été captée à 93 km/h dans une zone de 60 km/h. Celle-ci a reçu un constat d'infraction de 227\$ ainsi que trois points d'inaptitude.

Le 11 août, un conducteur fut intercepté sur le chemin Brome pour avoir circulé à 129 km/h dans une zone de 80 km/h. Le conducteur a reçu un constat d'infraction de 355\$ avec cinq points d'inaptitude.

Le 12 août, les policiers ont effectué une opération en matière de sécurité routière sur le chemin Beaumont, à Cowansville. Un résident de ce secteur a été capté à 68 km/h dans une zone de 40 km/h. Le Cowansvillois a reçu un constat d'infraction de 138\$ ainsi que deux points d'inaptitude.

Le 13 août, au Lac-Brome, les agents ont effectué une opération cinémomètre dans une zone de 50 km/h à l'intersection de la route 243 et du ch. De la Bourgade. Un total de cinq constats d'infraction a été remis à cinq conducteurs qui ont été captés à des vitesses variant entre 71 et 81 km/h.

Le 14 août, les policiers sont retournés sur le chemin Brome pour y effectuer une opération où deux conducteurs ont reçu chacun un constat d'infraction pour avoir circulé à 100 km/h et 109 km/h dans une zone de 80 km/h.

Dans la nuit du 14 août, les policiers effectuaient une patrouille du quartier résidentiel du chemin Magenta et de la rue Potvin, à Farnham, lorsqu'ils ont intercepté un véhicule. Après vérification, le conducteur transportait plus de passagers qu'il n'y avait de places munies de ceintures de sécurité.





BULLETIN D'INFORMATION POLICIÈRE



Centre de services – MRC Dunham

11 août au 17 août 2021

Un constat d'infraction au montant de 315 \$ fut remis au conducteur. La Sûreté du Québec rappelle l'importance de porter la ceinture de sécurité. Celle-ci peut sauver la vie!

Le 13 août, les policiers de la MRC de Brome-Missisquoi ont reçu un appel pour un véhicule qui a fait une sortie de route sur le chemin Knowlton, au Lac-Brome. À leur arrivée sur les lieux, les policiers ont constaté qu'il y avait seulement un véhicule impliqué dans l'évènement. La conductrice a reçu l'ordre de fournir un échantillon d'haleine. La conductrice a refusé d'obtempérer à l'ordre. Cette décision lui a valu une accusation de refus (article 320.15) au Code criminel. De plus, le véhicule impliqué dans l'évènement a été saisi pour 30 jours et le permis de conduire de la conductrice a été suspendu pour 90 jours. Le dossier a été soumis au Procureur de la Couronne pour la suite des procédures.

Enquêtes criminelles

Le 9 août, les policiers de la MRC de Brome-Missisquoi sont intervenus à Sutton lors de la disparition en forêt d'un homme de 48 ans. Une recherche a été effectuée par les policiers en partenariat avec le Service d'incendie de la Ville de Sutton afin de le retrouver. Il fut finalement localisé sur l'autoroute 10 à la hauteur de la sortie 68, à St-Alphonse-de-Granby, alors qu'il marchait sur le bord de l'autoroute. L'homme a été transporté au centre hospitalier pour une évaluation. Il n'y avait toutefois pas de crainte pour sa vie.

Prévention

Rappelons que tous les usagers du réseau routier sont responsables de leur sécurité et de celle des autres. Chaque utilisateur du réseau routier possède une responsabilité partagée. À cet effet, les automobilistes et les usagers vulnérables doivent donc adopter des comportements responsables permettant ainsi de rendre les routes du Québec plus sécuritaires.





BULLETIN D'INFORMATION POLICIÈRE



Centre de services – MRC Dunham

11 août au 17 août 2021

De plus, les automobilistes doivent porter une attention particulière aux piétons, aux cyclistes ainsi qu'aux motocyclistes qui sont particulièrement vulnérables sur les routes. Voici un rappel de quelques règles en matière de sécurité routière :

Pour les automobilistes

- Respecter les limites de vitesse ;
- Immobiliser le véhicule avant la ligne d'arrêt ;
- Céder le passage aux piétons ;
- Bien vérifier l'angle mort avant d'effectuer une manœuvre ;
- Allumer ses phares pour être visible en tout temps.

Pour les piétons

- Toujours circuler sur les trottoirs ;
- S'il n'y a pas de trottoir, circuler sur l'accotement ou le bord de la chaussée, dans le sens contraire à la circulation ;
- Utiliser les endroits prévus pour traverser une route ;
- Établir un contact visuel avec les automobilistes avant de traverser.

Pour les cyclistes :

- Respecter la signalisation et les priorités de passage;
- Être prévisible, signaler ses intentions;
- Porter un casque;
- Les cyclistes doivent accorder la priorité de passage à tout véhicule circulant sur la voie dans laquelle ils veulent s'engager.

L'adoption de ces comportements responsables peut sauver des vies !

